

Rapport annuel
Faits saillants de l'année 2013-2014

Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport annuel en ligne (www.cespm.ca) ou auprès de la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland
C. P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Canada
Téléphone : 506-453-2844
Courriel : cespm@cespm.ca

Pour avoir un aperçu de la CESPM et de ses activités, veuillez consulter le site Web à l'adresse suivante : www.cespm.ca.

ISBN : 978-0-919471-98-6

[Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez que votre nom figure sur notre liste d'envoi.](#)



NOTRE MISSION

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) aide les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.

Extrait de la Loi sur la CESPМ

1. La Commission doit avant tout, dans l'exercice de ses fonctions, tenir compte de sa responsabilité première d'améliorer et de maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir, en
 - a) prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
 - b) privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
 - c) assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
 - d) assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants,
 - e) prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. La Commission a pour fonctions principales
 - a) de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offert dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
 - b) d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
 - (i) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (ii) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (iii) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets,
 - c) de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacit  du syst me d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée g n rale de ce qui pr c de, peut comprendre
 - (i) l'encouragement des  tablissements   prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, compl mentaires et r gionaux, et
 - (ii) l'encouragement d'ententes administratives, financi res et de mise en commun des services qui r duisent les frais g n raux des programmes et le prix de revient global pour les  tudiants et les Provinces,
 - d) de continuer   d velopper et   administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes r gionaux, ce qui, sans limiter la portée g n rale de ce qui pr c de, peut comprendre le d veloppement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispens s en dehors de la r gion, afin de fournir des possibilit s  ducationnelles suppl mentaires aux  tudiants de la r gion, et
 - e) de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. La Commission peut
 - a) fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres,   l'intention d'un ou plusieurs des  tablissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
 - b) fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres,   l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l' tablissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
 - c) recommander aux ministres le nom d' tablissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [le -N.- ] r glement pour les fins des d finitions «  tablissements » et « universit s » [de l'article 1 - N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 -  .P.- .].

Message de la présidente et de la directrice générale

C'est avec un immense plaisir que nous soulignons cette année le 40^e anniversaire de la CESPM!

Depuis sa création en 1974, l'organisme s'est attaché à valoriser l'éducation postsecondaire dans la région. Un concours de photos et de vidéos pour les étudiants a donné le coup d'envoi des célébrations du 40^e anniversaire. La Commission a sélectionné six gagnants, dont les œuvres sont présentées dans ce rapport. Les vidéos primées peuvent être visionnées sur le site Web de la CESPM.



L'année dernière, la Commission s'est appliquée à définir les défis clés de la région qui se posent dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, que ce soit la baisse de la demande pour une éducation universitaire parmi les gens des Maritimes ou l'augmentation des droits de scolarité. Nos partenaires ont aussi fait ressortir des défis liés à nos activités, comme la mesure de la qualité de l'enseignement supérieur ou la démonstration de la valeur d'un diplôme universitaire.

Tous ces défis ont diverses incidences sur les différents groupes de partenaires de la Commission, incluant les étudiants, les universités et les gouvernements, ce qui donne lieu à des débats intenses autour de la table au fur et à mesure que la Commission détermine comment elle pourrait le mieux aider les établissements et les gouvernements à faire face aux défis. Un consensus qui s'est dégagé a trait au rôle de la Commission dans l'établissement de rapports sur l'éducation postsecondaire. De nos jours, la Commission fait plus que fournir des renseignements de base; elle cerne aussi les répercussions possibles qui peuvent découler des constatations. Les discussions se poursuivront pendant que la Commission met la dernière main à son prochain plan d'activités pluriannuel.

Les activités à l'appui des deux premières priorités de la Commission se poursuivent.

À l'appui des efforts qu'elle concentre sur l'assurance de la qualité, la Commission s'affaire à la mise en place d'une nouvelle politique sur l'évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre. La nouvelle politique aidera les établissements à élaborer des propositions qui satisfont aux critères d'évaluation de la Commission et simplifiera le processus pour tous les intéressés. De plus, à la suite d'une vaste consultation avec ses partenaires, la Commission s'attend de finaliser, au début de l'exercice financier 2014-2015, de nouvelles lignes directrices qui aideront les universités des Maritimes à effectuer des examens rigoureux et systématiques dans le but de maintenir la qualité des programmes et des services offerts aux étudiants dans la région.

Sur le plan de l'analyse des données, nous attendons avec impatience une mine de renseignements riches et nouveaux qui seront générés par les fonds de données et les nouveaux projets de la Commission – une enquête auprès des élèves de la 12^e année; une analyse des données issues du sondage des étudiants de la promotion de 2012 (qui sont sur le point d'obtenir leur diplôme universitaire) et du sondage des étudiants qui ont commencé leurs études universitaires en 2013; et un sondage de la promotion de 2012 deux ans après l'obtention du diplôme universitaire. Ces données améliorées nous aideront à mieux comprendre les attentes, les parcours et les résultats des étudiants et aideront également la Commission à engager un dialogue sur la question de savoir si, collectivement, nous répondons aux besoins de la région.

Nous ajoutons régulièrement de nouveaux renseignements sur notre site Web www.cespm.ca; n'hésitez donc pas à le visiter pour vous tenir au courant des activités de la CESPM.

Avant de conclure, nous remercions sincèrement Christian Lacroix (de la University of Prince Edward Island) pour toute l'énergie qu'il a apportée à son travail comme président au cours de l'exercice écoulé. Ce fut un plaisir de travailler avec lui à ce titre, et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration avec lui dans son rôle de membre de la Commission. Nous avons la chance de pouvoir compter sur les nombreux membres talentueux et dévoués de la Commission pour surveiller et orienter le travail important de l'organisme.



La présidente,
Carolyn Watters,
Dalhousie University, Nouvelle-Écosse



La directrice générale,
Mireille Duguay

Table des matières

La Commission

À propos de la CESPМ	1
Cadre opérationnel	1
Principes de fonctionnement	1
40 ^e anniversaire	1
Concours de photos et de vidéos pour les étudiants	2
Examen de la CESPМ	2
Ressources	2

Assurance de la qualité

Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre	4
Assurance continue de la qualité	4
Validation du cadre d'assurance de la qualité des établissements	5
Vérification ponctuelles des examens des programmes menés par les établissements après leur mise en œuvre	5
Suivi aux approbations amorties de conditions	5
Évaluations effectuées en vertu des lois provinciales sur l'attribution de grades universitaires (Services aux provinces : N.-B. et N.-É.)	6

Données et information

Collecte des données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])	7
Programme de sondage sur les résultats des diplômés	8
Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU)	8
Sondage auprès des élèves de 12 ^e année des Maritimes – Attentes et transition aux études postsecondaires	8
Couplage des données	9
Statistiques de base (mises à jour annuellement)	9
Données à l'appui des formules de financement (Services aux provinces : N.-B. et N.-É.)	9
Mesures du progrès et des résultats des étudiants	10
Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : condensés annuels	10
Inscriptions à l'université (2011-2012 et 2012-2013) et diplômes décernés (2011)	10
Demandes personnalisées	11

Collaboration et services divers

Forum sur la collecte de données et la recherche	11
Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)	12
Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le financement des programmes	12
Services financiers (Services aux provinces)	12
Forums nationaux et internationaux	13

Partage du savoir	14
-------------------	----

ANNEXES (uniquement en ligne)

- États financiers : http://www.mph.ec.ca/media/83239/A_A_CESPМ_etats_financiers_signes.pdf
- Membres de la Commission et de ses comités consultatifs : http://www.mph.ec.ca/media/83230/A_B_Membership_of_Commission_Cttees_FR.pdf
- Projets de programme examinés aux fins d'approbation 2013-2014 http://www.mph.ec.ca/media/83236/A_C_Program_Proposals_Considered_for_Approval_FR.pdf

Les gagnants du concours de photos et de vidéos de la CESPM pour les étudiants!

La photo gagnante du concours



Christiane Whitehouse, étudiante à Acadia University



Colin Smith, étudiant à Acadia University

Les finalistes (photos)



Paige Chisholm, étudiante à la St. Francis Xavier



Meaghan Wright, étudiante à la St. Francis Xavier University

La gagnante du concours de vidéos



Marie Wright, étudiante à la St. Francis Xavier University

Les finalistes (vidéos)



Dylan Lawrence, étudiant à St. Francis Xavier University

Pour visionner en ligne les photos et les vidéos gagnantes, allez à : <http://www.cespm.ca/general/photocontestwinners.aspx>

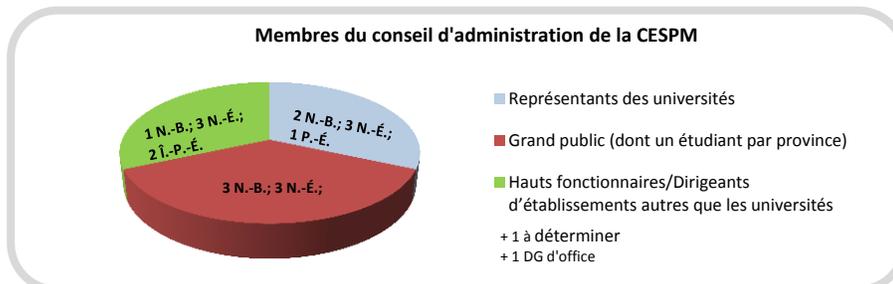
Faits saillants de l'année 2013-2014

LA COMMISSION

À propos de la CESPМ

La Commission compte 20 membres, plus une DG (nommé d'office).

- La Commission est une organisation autonome qui est responsable devant les ministres chargés de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes.
- Sa composition est répartie comme suit :



- Une liste des membres de la Commission se trouve à l'annexe B, à l'adresse suivante : http://www.mphec.ca/media/83230/A_B_Membership_of_Commission_Cttees_FR.pdf
- . À la fin de l'exercice, un poste était à pourvoir.
- La Commission tient environ cinq réunions par année, habituellement à tour de rôle dans les différents établissements d'enseignement.
- À la fin de l'exercice, la Commission comptait 12 employés permanents et contractuels. La liste du personnel se trouve à l'adresse suivante : www.cespm.ca/about/staff.aspx.

Cadre opérationnel

- La Commission dépend grandement des contributions des intervenants obtenues grâce à son cadre opérationnel (comités mixtes, groupes de travail s'appuyant sur l'expertise requise, etc.).
- Les comités permanents et les groupes de travail de la Commission sont les suivants :
 - Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires;
 - Comité AUA-CESPM responsable de la vérification en matière d'assurance de la qualité;
 - Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse;
 - Comité des finances de la CESPМ;
 - Groupe de travail des finances N.-B./CESPM;
 - Conseil d'administration du réseau informatique éducatif N.-B./Î.-P.-É.;
 - Comité technique du réseau informatique éducatif N.-B./Î.-P.-É.
- La liste des membres de chacun des comités susmentionnés se trouve à l'annexe B, à l'adresse suivante : http://www.mphec.ca/media/83230/A_B_Membership_of_Commission_Cttees_FR.pdf
Leurs mandats sont disponibles en ligne : www.cespm.ca/about/advisorycommittees.aspx
- La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (p. ex. son processus de distribution des programmes).

Principes de fonctionnement

- Les universités sont autonomes et elles sont responsables devant leur clientèle de la qualité des programmes et des activités universitaires.
- Les intervenants (administrations publiques, étudiants, contribuables, etc.) ont un besoin légitime d'information et doivent recevoir des assurances quant à la qualité des programmes et des services offerts par les établissements.
- Les processus et les résultats les plus efficaces naissent du dialogue et de la collaboration (processus itératifs).

40^e anniversaire



- La CESPМ a été créée en 1974. Nous célébrons cette année 40 ans de collaboration avec nos partenaires, toujours dans le but d'améliorer l'environnement d'apprentissage postsecondaire.
- La contribution de la Commission varie de la fourniture de données et de résultats sur les tendances en matière d'éducation postsecondaire à l'assurance de la qualité des programmes et des services offerts aux étudiants dans la région. L'organisme valorise et facilite l'action concertée et fournit des services particuliers à chaque Province maritime.
- Au fil des ans, la Commission a érigé une structure organisationnelle qui optimise

l'utilisation des ressources publiques et fournit une expertise diverse par l'intermédiaire de son personnel, des membres de la Commission et des comités ainsi que grâce à la consultation régulière des groupes d'intervenants clés.

- La CESPМ représente une solide collaboration entre les trois Provinces maritimes et l'engagement qu'elles ont pris ensemble d'améliorer l'enseignement postsecondaire dans la région.
- À la fin de l'exercice, la Commission définissait son orientation stratégique pour les prochains exercices, tout en faisant le point sur tous les changements qui se sont produits depuis ses débuts.

Concours de photos et de vidéos pour les étudiants

« Les étudiants nous ont présenté une magnifique vue de ce qu'ils chérissent à propos de leur expérience universitaire, ici, dans les Maritimes. »

- Mireille Duguay, DG

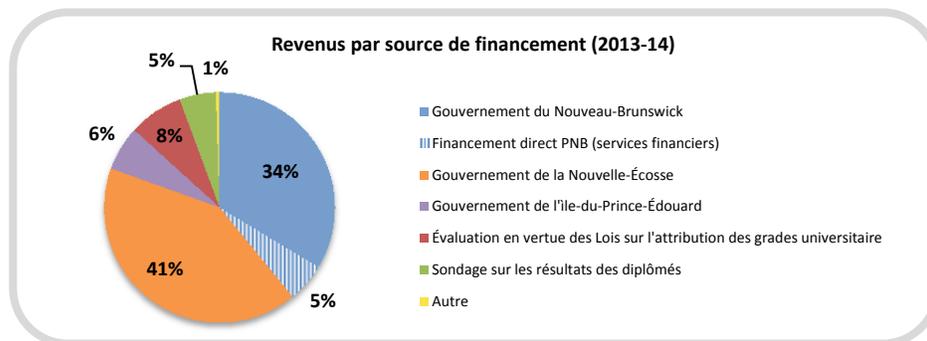
- Pour souligner son 40^e anniversaire, la CESPМ a organisé un concours de photos et de vidéos pour les étudiants, qui avait pour thème « La vie étudiante ». Des étudiants des trois Provinces maritimes ont soumis des photos et des vidéos dans lesquelles ils dépeignaient la vie des étudiants universitaires.
- Les œuvres soumises étaient assez variées. Des étudiants ont mis l'accent sur l'importance d'une éducation de qualité alors que d'autres se sont concentrés sur la valeur que représentent les nouvelles rencontres et la participation aux activités parascolaires ou aux programmes d'échange. Ces projets illustrent bien la diversité de la vie étudiante.
- La Commission remercie énormément tous les étudiants qui ont participé à ce concours instructif!
- Les six gagnants sont présentés plus loin dans le rapport, et leurs œuvres peuvent être vues en ligne : www.cespm.ca/general/photocontestwinners.asp

Examen de la CESPМ

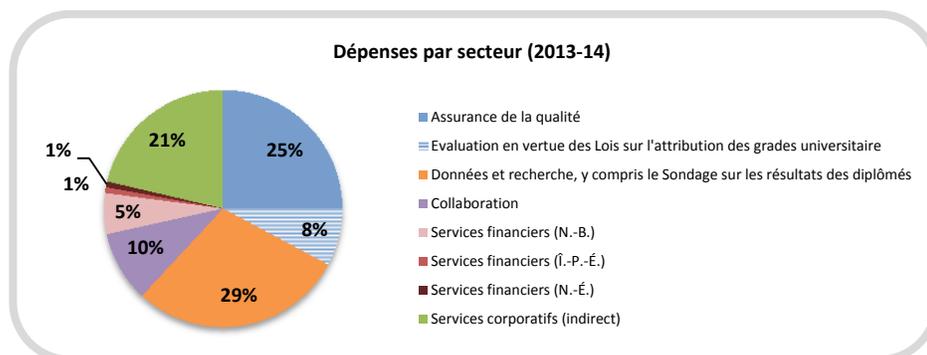
- Au cours du dernier exercice financier, les ministres responsables de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes ont entrepris d'examiner les activités en cours de la CESPМ par rapport au mandat de l'organisme. L'examen a porté essentiellement sur les résultats et les avantages ainsi que sur les activités d'évaluation.
- L'examen a été effectué par un consultant indépendant à la fin de l'automne 2013 et au début de l'hiver 2014. Le rapport final a été présenté aux sous-ministres responsables de l'éducation postsecondaire (les sous-ministres) en janvier 2014.
- À la réception du rapport, les sous-ministres ont mis en place un comité composé de hauts fonctionnaires provinciaux qu'ils ont chargés d'évaluer les recommandations.
- La réponse des sous-ministres en ce qui concerne les prochaines étapes est attendue au cours du nouvel exercice.

Ressources

- L'exercice financier courant représente la dernière année d'un plan triennal de réductions du financement de base de la Commission. Celle-ci a aussi été avisée qu'elle devrait absorber les ajustements au coût de la vie et d'autres frais inflationnistes tout au long de l'exercice.
- En 2013-2014, les revenus de la Commission pour son administration se sont élevés à près de 1,7 million de dollars, dont 81 % provenait du financement de base versé par les trois Provinces maritimes au prorata de leur population, selon le processus annuel d'approbation du budget du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Les autres sources de revenus (qui ont fourni les 19 % du reste des revenus) comprenaient, entre autres : le financement annuel destiné au Programme de sondages sur les résultats des diplômés des Maritimes; l'allocation annuelle versée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la traduction; le financement accordé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la prestation de services financiers; le travail d'assurance de la qualité effectué (selon le principe du recouvrement des coûts) en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* (LAGU) du Nouveau-Brunswick ainsi qu'une contribution de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) pour la fourniture de données.



- Le total des dépenses de la Commission (par fonction clé), qui était d'environ 1,7 million de dollars en 2013-2014, est présenté ci-dessous.



- Les états financiers détaillés de la CESPM pour 2013-2014 se trouvent à l'annexe A, à l'adresse suivante : http://www.mphc.ca/media/83239/A_A_CESPM_etats_financiers_signes.pdf

ASSURANCE DE LA QUALITÉ



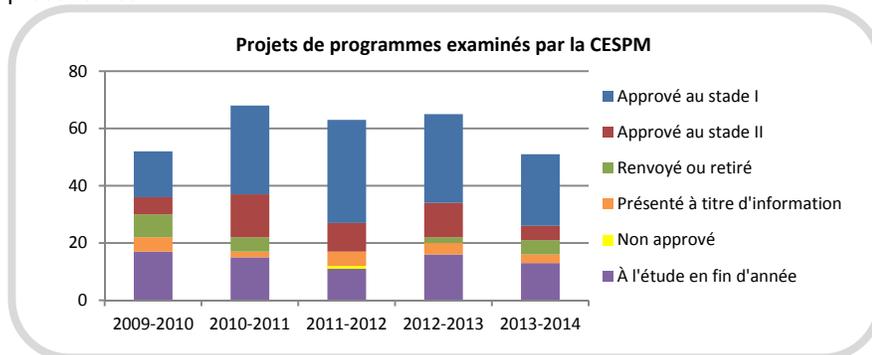
La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par les deniers publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les services d'assurance de la qualité de la Commission accordent une attention particulièrement à l'expérience des étudiants et mettent à profit un partenariat avec les établissements pour veiller à ce que les étudiants reçoivent une éducation et des services connexes de qualité tout au long de leur expérience universitaire.

Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre

- L'assurance de la qualité, en particulier l'évaluation des programmes, est en tête de liste des priorités stratégiques de la Commission. Grâce à ce processus, la Commission veille à la conformité des programmes avec les normes convenues, ce qui donne des assurances de la qualité aux étudiants, aux gouvernements et à la population. Les établissements peuvent aussi compter sur la validation externe effectuée par la Commission pour vendre leurs programmes et fournir la preuve qu'ils respectent les normes de qualité de la région.
- En 2013-2014, la Commission a examiné un total de 51 projets de programme. Le diagramme ci-dessous compare les projets de cette année à ceux des années précédentes.

En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, seuls les étudiants qui sont inscrits dans un programme approuvé par la CESPM sont admissibles à l'aide financière aux étudiants.



À peu près tous les programmes menant à un grade qui sont actuellement offerts dans les universités des Maritimes ont été approuvés par la CESPM.

Les programmes menant à un certificat ou à un diplôme sont plus souvent abolis ou suspendus que d'autres programmes.

- Évaluation de stade I : il s'agit d'un processus accéléré (normalement d'une durée de 10 semaines) pour les projets qui répondent nettement à tous les critères d'évaluation de la Commission. Un élément clé du processus est qu'il s'appuie sur un examen par les pairs au titre de la coopération entre les établissements (p. ex. les commentaires sur les projets sont présentés par écrit par des spécialistes de la région).
- La plupart des programmes (environ 70 %) sont approuvés à la suite d'une évaluation de stade I. Cela permet au Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires d'orienter ses efforts, lors de l'évaluation de stade II, sur les projets de programmes qui ne répondaient pas entièrement aux critères d'évaluation.
- Sur les 18 projets de programmes ayant fait l'objet d'une évaluation de stade II, 10 ont fait l'objet de révisions importantes à la suite du processus d'évaluation; ces programmes sont assortis d'un astérisque dans le tableau présenté à l'annexe C: http://www.mphec.ca/media/83236/A_C_Program_Proposals_Considered_for_Approval_FR.pdf.
- L'annexe C renferme également une description des projets de programmes ayant fait l'objet d'un examen au cours de l'exercice 2013-2014.
- La politique de la Commission sur l'évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre a été finalisée en mars 2013 (mise à jour de la version de 2005) et est maintenant en voie d'exécution.
- La Commission a commencé à élaborer un cadre de reconnaissance des certificats et des diplômes (qui ressemble à ce qui existe déjà pour les grades universitaires : le [Cadre sur le niveau de diplomation des Maritimes](#)). Cela fait suite à l'augmentation du nombre de certificats et de diplômes qui sont attribués et vise à reconnaître (officiellement) qu'un ensemble de cours universitaires a été suivi avec succès.
- Il incombe aux universités de continuellement s'assurer de la qualité des programmes et des services qu'elles offrent aux étudiants. Cela se fait en grande partie au moyen d'examens internes et externes menés à intervalles réguliers et gérés de manière autonome par chaque université. Le rôle principal de la Commission est de confirmer que de tels examens se tiennent vraiment et de valider que les cadres des établissements en matière d'assurance de la qualité se conforment aux normes régionales convenues.

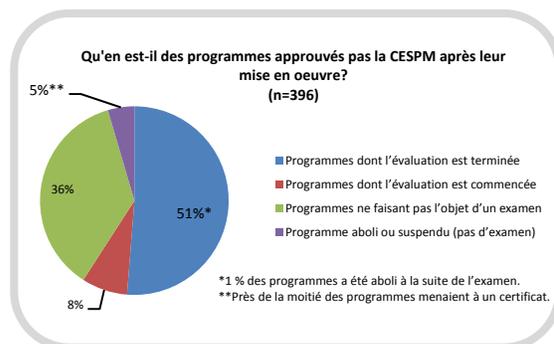
Assurance continue de la qualité

Validation du cadre d'assurance de la qualité des établissements

- La Commission a complété l'évaluation des cadres en matière d'assurance de la qualité (c.-à-d. les politiques et procédures connexes) dans tous les établissements qui relèvent de sa compétence. Les évaluations visaient principalement à vérifier que tous les établissements s'étaient dotés d'une politique visant à soutenir l'évaluation et l'amélioration continues de la qualité. Cet objectif a été atteint dans une large mesure, mais certaines lacunes restent à combler pour que la Commission puisse s'acquitter pleinement de son mandat prescrit par la loi, notamment le fait que les étudiants et l'apprentissage se trouvent trop souvent à la périphérie des cadres des établissements en matière d'assurance de la qualité.
- Tout au long de 2012-2013 et pour la majeure partie de 2013-2014, la Commission a travaillé sans relâche à l'élaboration de nouvelles lignes directrices sur les cadres d'assurance de la qualité des établissements. Ces lignes directrices ont fait l'objet d'une consultation exhaustive des intervenants qui s'appuyait notamment sur un document de travail (janvier 2013) et un forum sur l'assurance de la qualité (mars 2013). Un sommaire des commentaires des intervenants est présenté dans le rapport de la consultation intitulé [Les étudiants d'abord : Réactions des intervenants à l'approche de la CESPМ en matière de qualité dans les universités des Maritimes](#) (publié en septembre 2013).
- La version finale des lignes directrices devrait être publiée au cours de l'exercice 2014-2015.

Vérifications ponctuelles des examens des programmes menés par les établissements après leur mise en œuvre

- Lorsqu'elle approuve un programme, la Commission exige que l'établissement le soumette à un examen externe, habituellement après la diplomation de une ou de deux cohortes. En 2012-2013, la Commission a fait enquête auprès des établissements en vue d'obtenir des points de référence concernant la mesure dans laquelle on procédait à des examens des programmes; la collecte des données s'est terminée en septembre 2013¹. Le sondage a porté sur 396 programmes; 64 % de ces programmes en étaient à différents stades d'évaluation.
- Le sondage a révélé un large écart entre les établissements. Les nouvelles lignes directrices et les activités de vérification et de validation à venir tiendront compte de ces constatations.



Un examen de programme typique comprend :

1. Une autoévaluation (faite par l'unité pertinente);
2. Une visite des lieux (par un examinateur externe);
3. La présentation du rapport et des recommandations de l'examineur;
4. La réponse de l'unité ayant fait l'objet de l'examen;
5. L'approbation des recommandations par le sénat universitaire;
6. Un suivi effectué par la haute direction de l'université afin de confirmer qu'il est donné suite aux recommandations ayant découlé de l'examen.

Suivi aux approbations amorties de conditions

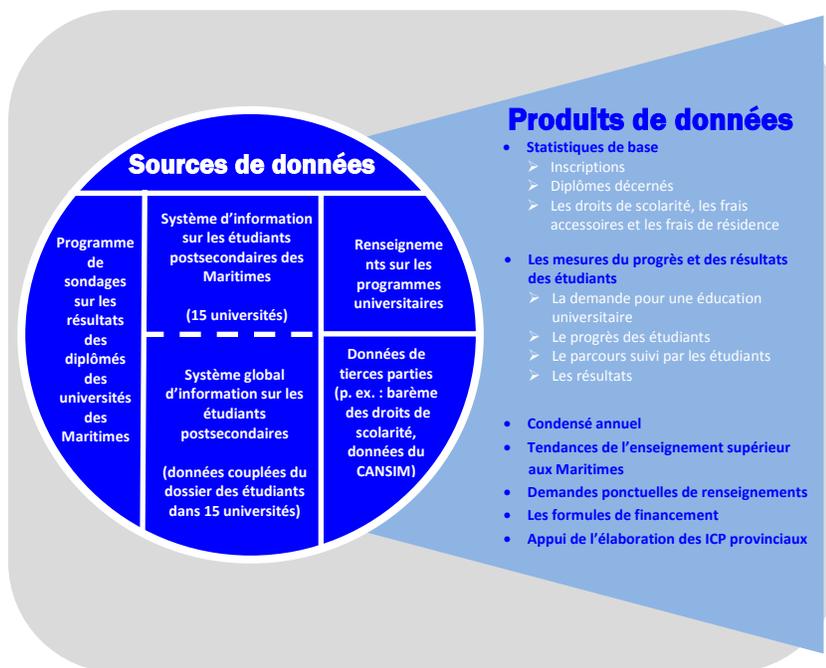
- L'approbation des programmes peut à l'occasion être assortie de conditions qui exigent un suivi. La Commission surveille activement le niveau de conformité à ces conditions afin de s'assurer qu'elles sont respectées tout au long de la durée des programmes visés.

¹ Ce projet vise des programmes approuvés par la CESPМ, soit des programmes de baccalauréat et de doctorat ayant été approuvés entre 1999 et 2006 et des programmes menant à des certificats, à des diplômes et à des maîtrises ayant été approuvés entre 1999 et 2009, du fait que tous ces programmes étaient dus pour faire l'objet d'une révision à ce moment-là (ou plus tôt).

Évaluations effectuées en vertu des lois provinciales sur l'attribution de grades universitaires (Services aux provinces : N.-B. et N.-É.)

- À la demande du ministre, la Commission mène un ensemble varié d'évaluations en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick. À la fin de l'exercice, la Commission avait effectué les évaluations suivantes :
 - **Bachelor of Business Administration (baccalauréat en administration des affaires) – Yorkville University** (modifications proposées) : Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a demandé à la CESPM si, à son avis, le changement du mode de prestation du baccalauréat en administration des affaires de Yorkville (pour passer d'un mode de prestation en ligne à un mode de prestation hybride) constituait une modification importante qui nécessiterait la présentation d'un projet et la tenue d'une évaluation dans les règles. La CESPM a émis l'avis que la modification proposée représentait bien une modification importante étant donné que l'établissement n'avait pas encore reçu d'approbation pour des programmes offerts en face à face. La CESPM a indiqué que si Yorkville avait l'intention de concrétiser la modification, elle devrait présenter un projet conformément à la *Politique relative à l'évaluation des programmes existants établis en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick. L'université pourrait cependant, comme solution de rechange, inclure la modification proposée dans son autoévaluation, qui fera partie de l'examen de suivi du baccalauréat en administration des affaires prévu pour 2014. Yorkville a choisi d'incorporer la modification proposée en tant que projet dans le prochain examen.
 - **Évaluation institutionnelle – St. Croix University** : À la demande du ministre, la Commission a procédé à l'évaluation de la demande de création d'un nouvel établissement, la St. Croix University, en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick. Suivant la politique, un groupe d'évaluation composé de consultants a été formé, et une visite sur place a eu lieu en avril 2013. À la suite de la réception du rapport du groupe d'évaluation, le demandeur a décidé de retirer sa présentation.
- À la fin de l'exercice, les évaluations suivantes en étaient à différents stades de réalisation :
 - **Master of Business Administration / Executive Master of Business Administration (maîtrise en administration des affaires/maîtrise en administration des affaires à l'intention des cadres) (programme existant) – University of Fredericton** : L'évaluation de ces programmes existants était presque terminée à la fin de l'exercice.
 - **Master of Education, Specializations in Educational Leadership and Inclusive Education, and Adult Education (maîtrise en éducation avec spécialisations en leadership éducationnel et inclusion scolaire, et en éducation des adultes) (nouveau) – Yorkville University** : Ce programme était en cours d'évaluation à la fin de l'exercice.
 - **Master of Arts in Counselling Psychology (maîtrise ès arts en counselling psychologique (programme existant) – Yorkville University** : L'évaluation du programme était presque terminée à la fin de l'exercice.
- Aucune évaluation n'a été réalisée en vertu de la *Degree Granting Act* (loi sur l'attribution de grades universitaires) de la Nouvelle-Écosse.

DONNÉES ET INFORMATION



La Commission collige des données et élabore des statistiques et des produits de recherche reconnus à l'échelle nationale en tant que sources crédibles de renseignements sur l'éducation postsecondaire. Cet effort vise en particulier à circonscrire les caractéristiques des programmes ainsi que les voies ou les courants éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des élèves, l'obtention d'un grade universitaire et les résultats des diplômés.

La Commission met des sources d'information à valeur ajoutée à la disposition des gouvernements, des établissements d'enseignement postsecondaire, des étudiants et de la population en vue d'accroître la sensibilisation et de susciter le dialogue à l'égard des questions et des possibilités qui touchent l'éducation postsecondaire dans les Maritimes.

Collecte des données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])

- La CESPM collige des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les caractéristiques démographiques des étudiants, les inscriptions aux programmes et aux cours, le transfert des crédits. Ces données, qui sont soumises une fois par année, servent à pour combler de nombreux besoins en matière de renseignements de la Commission (soutien à l'assurance de la qualité, aux services aux provinces [formules de financement] et aux données et à l'information), ainsi que des gouvernements provinciaux, des universités et d'autres groupes qui ont un intérêt dans l'éducation postsecondaire. Les universités des Maritimes ont fourni 199 éléments de données de SIEP pour 89 337 étudiants inscrits ou diplômés durant l'année universitaire 2012-2013 (www.cespm.ca/research/postsecondarystudentinfosys.aspx).
- De plus, la CESPM a continué de recueillir les numéros d'identification provinciaux attribués aux élèves dans le système scolaire de la maternelle à la 12^e année. Cela permettra à l'avenir de comprendre la transition des élèves de l'école secondaire aux études postsecondaires et d'appuyer la recherche sur les déterminants clés de la réussite des élèves dans leurs études postsecondaires.
- En 2013-2014, la CESPM a mis à niveau son logiciel propriétaire, le « MPHEC Maritime pre-screener », ou MPS, qui est utilisé par les universités des Maritimes pour vérifier les fichiers de données du SIEP avant leur présentation à la CESPM. La nouvelle version (MPS 9.1, dont le lancement est prévu pour mai 2014) possède de nouvelles fonctions, notamment les rapports sur la fréquence des numéros d'identification provinciaux des élèves.
- La CESPM a l'intention d'évaluer le SIEP, compte tenu des changements que Statistique Canada compte apporter au SIEP pan-canadien. C'est aussi l'occasion d'améliorer le SIEP de la CESPM et de simplifier les exigences relatives aux données et la collecte de celles-ci afin de s'assurer de l'optimisation du SIEP pour répondre aux besoins de la région.

Programme de sondage sur les résultats des diplômés

- Le Programme de sondages sur les résultats des diplômés (nouveau programme mis en place en 2013 suivant l'annulation du programme de sondages auprès des diplômés établi en 1995) explore les thèmes du financement de l'éducation, des résultats liés à l'emploi, de la mobilité des diplômés et de la poursuite des études. Il porte exclusivement sur les diplômés de programmes de baccalauréat des universités des Maritimes et suit un cycle de six ans, qui comprend deux cohortes de diplômés; les membres des deux cohortes sont interviewés deux ans après avoir obtenu leur diplôme, et les étudiants de l'une de ces deux cohortes sont également sondés six ans après l'obtention du diplôme. Le Programme de sondages sur les résultats des diplômés coûte 145 000 \$ par année, et il est financé par les trois gouvernements provinciaux.
- En 2013-2014, on a créé la feuille de route conceptuelle du Programme de sondages sur les résultats des diplômés, laquelle définit les liens entre les sondages individuels du programme, le cadre méthodologique détaillé et le cadre analytique. On a aussi rédigé une première version des questionnaires qui seront administrés à la promotion de 2012, en 2014; à la promotion de 2014, en 2016; et à la promotion de 2012, en 2018.
- Le premier sondage auprès des diplômés des universités qui sera effectué dans le contexte du programme remanié sera lancé en septembre 2014 – il s'agira d'un sondage mené auprès des diplômés de la promotion de 2012, deux ans après l'obtention de leur diplôme. Pour cette enquête, la Commission donnera aux diplômés le choix, pour la première fois, de répondre au sondage par téléphone ou en ligne. Cela s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de mesures qui ont pour but d'améliorer les taux de réponse.

Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU)

- Dans le but de fournir de l'information sur les attentes des étudiants à l'égard de l'éducation universitaire et sur des résultats comme les modes de financement des études et l'endettement ainsi que les salaires anticipés, la Commission a signé des accords de partage des données avec les cinq universités des Maritimes qui ont participé aux sondages réalisés par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU) – l'enquête de 2012 auprès des diplômés et celle de 2013 auprès des étudiants entrants. L'information recueillie nous permettra de mieux comprendre les attentes, les parcours et les résultats des étudiants

Sondage auprès des élèves de 12^e année des Maritimes – Attentes et transition aux études postsecondaires

- En mai 2014, la Commission effectuera un sondage auprès des élèves de 12^e année des Maritimes. Les renseignements recueillis dans le cadre de ce projet sur les attentes à l'égard des études postsecondaires (parmi les élèves qui ont l'intention de s'inscrire) et sur la valeur attribuée à l'éducation postsecondaire seront comparés aux résultats des diplômés afin de déterminer dans quelle mesure les attentes sont comblées.
- La recherche a pour objectif de répondre aux questions suivantes :
 - Quelle est la proportion d'élèves qui ont l'intention d'entreprendre des études postsecondaires? Parmi ceux-ci, quelles sont leurs attentes en ce qui concerne les études postsecondaires, et en particulier les études universitaires?
 - Comment les élèves qui envisagent de s'inscrire à des études postsecondaires évaluent-ils la qualité et la valeur de la formation postsecondaire et quelle importance accordent-ils à ces facteurs? Le cas échéant, quelle est l'importance de ces éléments dans leur décision?
 - Dans quelle mesure le coût a-t-il une incidence sur la décision des élèves d'entreprendre et de poursuivre des études postsecondaires?
- En plus d'atteindre les objectifs de la Commission en matière de recherche, le projet portera également sur les besoins en information des provinces. Deux provinces – l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse – ont ajouté des modules renfermant des questions qui portent sur leurs propres politiques (le Nouveau-Brunswick est doté de son propre programme de sondages qui est axé sur l'expérience au secondaire). Le projet serait impossible sans la collaboration et les contributions en nature des ministères de l'Éducation des provinces participantes.
- Le projet est un excellent exemple de ce qu'une collaboration régionale peut accomplir que des partenaires ne pourraient faire aussi efficacement ou de façon rentable à titre individuel.
- Le sondage a pour but d'aider la Commission et ses partenaires à comprendre la tendance à la baisse observée dans la demande pour une éducation universitaire parmi les gens des Maritimes depuis dix ans.

« Nous sommes impatients de connaître les résultats de ce sondage, qui nous aideront à mieux comprendre comment les élèves des Maritimes prennent la décision de poursuivre des études postsecondaires. »
- Mireille Duguay, DG

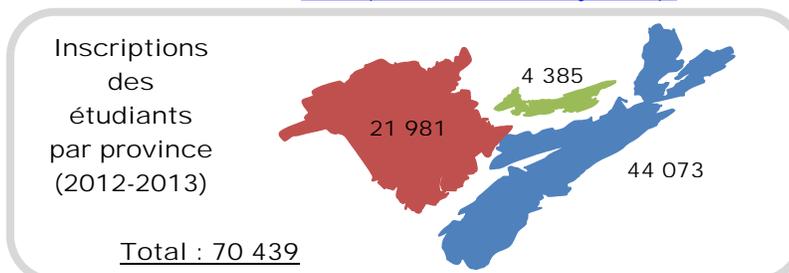
Couplage des données

La Commission suit le progrès de chacun des élèves dans et entre les universités des Maritimes et à l'entrée sur le marché du travail.

- La Commission continue d'accroître sa capacité analytique; elle transforme les données que les universités soumettent au SIEP chaque année pour en faire une ressource de données systématique qui établit un couplage des dossiers des étudiants entre les établissements des Maritimes et dans le temps. Un projet pilote prévoyant le couplage des réponses au sondage administré en 2009 aux diplômés de la promotion de 2007 avec ces données systématiques a permis de fournir des renseignements préliminaires sur le lien entre les caractéristiques des diplômés, le parcours des études (p. ex. le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme, le changement d'établissement, le travail durant les études) et les résultats (p. ex. la dette et l'emploi). Ce travail sera approfondi dans le cadre du Sondage sur les résultats des diplômés de la promotion de 2012 des universités des Maritimes.
- La Commission continue de fournir des données longitudinales à la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) au titre d'un accord de communication des données passé entre la SRSA et le gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'appui d'« Un avenir à découvrir », un projet qui vise à tester l'efficacité de différentes interventions d'apprentissage et de soutien financier ayant pour but d'accroître l'accès à l'éducation postsecondaire parmi les élèves de familles à faible revenu et qui sont les premiers de leur famille à faire des études postsecondaires. Quelque 4 400 élèves de la 9^e année du Nouveau-Brunswick se sont inscrits au projet en 2004-2005. La CESPM suit la trace des étudiants dans la base de données du SIEP afin de fournir de l'information clé sur la participation aux études universitaires, la persévérance, la diplomation et le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme.

Statistiques de base (mises à jour annuellement)

- Chaque automne, la CESPM diffuse un ensemble normalisé de tableaux statistiques et de bases de données téléchargeables qui constituent une source d'information sur des indicateurs et des tendances-clés dans le réseau des universités des Maritimes.
- Les tableaux statistiques sur les inscriptions et les équivalents temps plein se trouvent à l'adresse suivante : www.cespm.ca/research/credentialsgranted.aspx.



- Les tableaux statistiques sur les diplômes décernés se trouvent ici : www.cespm.ca/research/credentialsgranted.aspx
- Les données sur les droits de scolarité des étudiants de premier, deuxième et troisième cycles, ainsi que des étudiants internationaux, se trouvent ici : www.cespm.ca/research/tuitionsurvey.aspx
- À titre de service aux provinces, la CESPM fournit annuellement au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse des mesures clés calculées provenant du SIEP à l'appui de leurs formules de financement (<http://www.cespm.ca/funding/fundingadministration.aspx>).
- La CESPM fournit l'équivalence de cours complet, l'équivalence de cours complet pondérée, l'équivalence à temps plein et les inscriptions, les mesures utilisées pour établir la formule de financement de programmes de la Nouvelle-Écosse : la subvention pour inscriptions pondérées, la subvention selon la taille, la subvention pour la langue française, la subvention pour étudiants à temps partiel et les limites des fonds pour étudiants internationaux.
- La Commission calcule les équivalences à temps plein pondérées pour l'année complète utilisées dans la formule de financement servant à la répartition de la subvention de fonctionnement sans restriction aux universités du Nouveau-Brunswick. Ces données sont aussi utilisées dans le calcul annuel de l'Accord de transfert régional (détaillé plus bas sous la rubrique « Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le financement des programmes »).

Données à l'appui des formules de financement (Services aux provinces : N.-B. et N.-É.)

Mesures du progrès et des résultats des étudiants

- La Commission élabore des mesures du progrès et des résultats des étudiants, fondées sur les données administratives sur les étudiants (dans le SIEP) et sur les données du sondage sur les résultats des diplômés. Il s'agit là de la composante principale du programme de recherche de la CESPM. Le projet extrait une valeur accrue des sources de données existantes en structurant des mesures robustes qui étayent les thèmes suivants : la demande en études universitaires; les progrès des étudiants (p. ex. la persévérance et l'obtention du diplôme); le parcours éducatif (p. ex. le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme, le changement d'établissement, le nombre de cours suivis par année); les résultats (p. ex. l'emploi, le financement des études, l'inscription à un programme d'éducation complémentaire, la mobilité et les perceptions par rapport à l'expérience universitaire).
- Ces mesures aident les établissements à continuer de donner un enseignement de qualité, les gouvernements à poursuivre leurs efforts de responsabilisation et de transparence, et les étudiants et leur famille à comprendre la nature des parcours éducatifs dans le réseau des universités des Maritimes et les résultats de leurs diplômés.
- En 2013-2014, une méthode a été mise au point afin de mesurer les taux de persévérance et de diplomation à l'échelle du réseau, le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme et la charge de cours des étudiants. Les fournisseurs de données ont été consultés au sujet de la méthode préliminaire lors du Forum annuel sur la collecte de données et la recherche, qui s'est tenu en décembre 2013. On travaille actuellement à incorporer les commentaires recueillis lors du forum pour affiner les mesures.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : Condensés annuels

- Chaque année, la Commission publie des condensés annuels sur les inscriptions et les diplômes décernés. Ces condensés présentent, sous la forme de tableaux sommaires et de diagrammes, des statistiques par province pour toutes les universités des Maritimes financées par les deniers publics, donnant un aperçu des tendances affichées à des intervalles de un, de cinq et de dix ans. Chaque tableau sommaire est rattaché à un tableau détaillé sur le site Web de la CESPM qui ventile les données par université ou par une autre variable. Les condensés annuels présentent les tendances de niveau élevé pour ce qui est des inscriptions et des diplômes décernés.
- Au cours de l'exercice financier 2013-2014, trois condensés annuels sur les inscriptions et les diplômes décernés ont été publiés.
- Pendant l'exercice qui vient de s'écouler, deux condensés annuels sur les inscriptions à l'université ont été publiés, l'un en mai 2013 et l'autre en février 2014; les deux condensés se trouvent ici : www.cespm.ca/research/trendsmaritimehighereducation.aspx.
- Les faits saillants de chacun sont présentés ci-après.

Inscriptions à l'université (2011-2012 et 2012-2013) et diplômes décernés (2011)

« Puisque le nombre d'étudiants a augmenté ces derniers temps, nous pouvons prévoir une augmentation du nombre de diplômés universitaires à tous les niveaux au cours des prochaines années. »
- Mireille Duguay, DG

Tendances : inscriptions et grades universitaires décernés

Les inscriptions ont augmenté de 0,1 % depuis 2011-2012 pour passer à 70 433.

Les étudiants internationaux, dont le nombre a doublé au cours de la dernière décennie, ont continué d'être la principale source de l'augmentation des inscriptions en 2012-2013.

Le nombre d'étudiants des Maritimes a diminué de 12 % entre 2002-2003 et 2012-2013.

Le nombre d'étudiants des cycles supérieurs dans les universités des Maritimes a augmenté de 28 % entre 2002-2003 et 2012-2013.

En 2011, les universités des Maritimes ont attribué 14 134 grades.

En 2011, les universités des Maritimes ont décerné 1 052 diplômes et certificats.

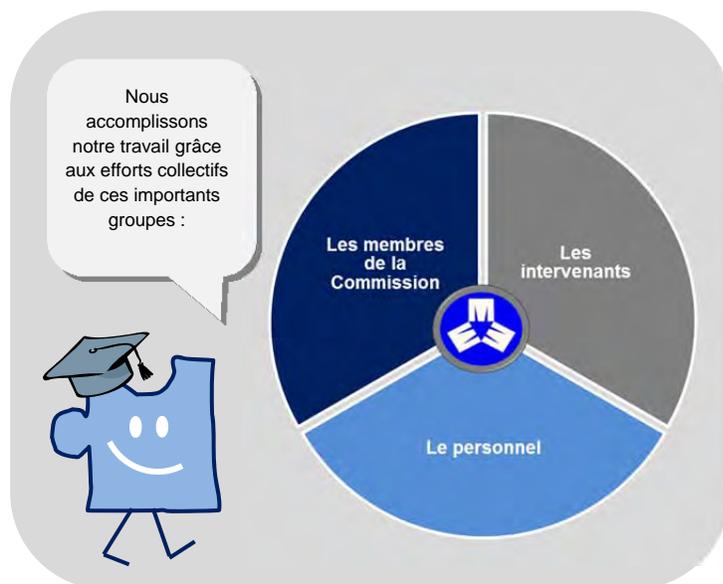
Grades décernés : Tendances entre 2006 et 2011

	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.
Premier cycle	↓ 12 % (3 674)	↓ 7 % (6 877)	↑ 21 % (734)
Maîtrise	↑ 14 % (542)	↑ 14 % (2 040)	↑ +27 % (107)
Doctorat	↓ 17 % (49)	↑ +8 % (109)	S.O. (2)

**Demands
personnalisées**

- Au cours de l'année, la Commission a fourni, sur demande, divers fichiers de données et mesures personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS



La Commission sait qu'on obtient beaucoup plus grâce à la coopération avec les intervenants. Chaque groupe d'intervenants apporte un morceau différent et important du casse-tête en offrant chacun leur perspective quant à la question en jeu. Le travail en collaboration a, plus d'une fois, donné des résultats positifs, et il a permis de s'assurer que les efforts de la Commission correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants. En outre, dans bien des cas, le travail en collaboration constitue une approche rentable pour tous les partenaires. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Commission mobilise constamment la participation de ses partenaires.

**Forum sur la
collecte de
données et la
recherche**

- Depuis quelques années, la Commission organise un forum annuel sur la collecte de données et la recherche. Cet événement est un lieu de rencontre où les fournisseurs de données et les représentants gouvernementaux se renseignent sur les besoins et les processus en matière de collecte de données, peuvent aborder des questions liées aux rapports sur les données administratives des étudiants et s'informent sur les études menées par la Commission.
- Le Forum, qui s'est tenu le 3 décembre 2013 à Truro, en Nouvelle-Écosse, a réuni des chercheurs institutionnels, des registraires et des représentants provinciaux responsables de l'éducation postsecondaire. Le Forum a comporté une séance d'information sur les mises à niveau du SIEP et les outils connexes d'établissement de rapports ainsi qu'une séance pour discuter du Sondage sur les résultats des diplômés de 2012 qui sera réalisé à l'automne 2014. Le Forum a porté pour une bonne part sur la méthodologie sur laquelle s'appuient les nouvelles mesures mises au point dans le cadre du projet sur les mesures du progrès et des résultats des étudiants. Des tables rondes ont donné aux participants l'occasion de donner leurs points de vue sur la méthode et les résultats préliminaires.

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)

- Le réseau informatique éducatif (RIE) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la Commission est l'un des signataires, assure une connectivité entre ses membres et avec le reste du monde depuis 41 ans. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, la mise en commun des services de soutien, la prestation de services réseau et l'échange d'information.
- Au cours de l'exercice écoulé :
 - Un atelier sur le soutien technique, qui avait pour thème la bonne utilisation des ressources, s'est tenu à l'Université de Moncton (novembre 2013). Le sommaire des constatations ayant découlé des discussions facilitées est publié dans un rapport qui renferme des recommandations tournant autour de trois thèmes : l'accroissement du perfectionnement professionnel, l'amélioration du soutien technique et la collaboration au sein du RIE. Le RIE a tenu compte des recommandations et a approuvé, en mars 2014, son tout premier plan stratégique pluriannuel (2014-2015 à 2016-2017), qui fait porter l'effort sur l'expansion de ses offres dans le secteur des services partagés.
 - Une évaluation de la TI a été effectuée dans chacun des établissements membres du RIE (en vue d'évaluer les forces et les faiblesses de l'infrastructure et des processus techniques de chaque organisme) et dans l'ensemble du consortium (en vue de définir les nouveaux secteurs de collaboration pour le groupe).
 - À l'Atlantic Universities and Colleges Technology Conference (AUCTC) en juin 2013, la conférence annuelle sur la TI en éducation postsecondaire de la région atlantique, le personnel de la CESPМ a participé avec d'autres membres de comités du réseau à un débat public pour discuter de la valeur et des avantages que présente le processus d'évaluation de la TI de Dell pour les divers établissements et pour le consortium.
- Les membres du RIE émettent conjointement des demandes de propositions pour la fourniture de services Internet depuis plusieurs années. Une demande conjointe de propositions pour la fourniture de services Internet de base a été lancée en 2012 par les membres du RIE et le Conseil national de recherches du Canada. Le contrat a été attribué à Bell Aliant (le contrat en vigueur expire à la fin d'avril 2014). Les membres du RIE fournissent aussi un accès Internet au New Brunswick Community College (NBCC) et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) sur la base du recouvrement intégral des coûts. La toute dernière demande de propositions pour la fourniture de services Internet a donné lieu à des coûts encore moins élevés pour le RIE. Au Nouveau-Brunswick, le contrat a été attribué à Rogers et a été étendu au CCNB et au NBCC. À l'Île-du-Prince-Édouard, il a été attribué à Eastlink.

Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le financement des programmes

- La Commission a continué d'administrer les ententes conclues avec les autres provinces canadiennes pour le placement des étudiants des Maritimes dans des programmes d'études non offerts dans la région. En 2013-2014, **509 étudiants de l'Atlantique** ont bénéficié de ces ententes.
- La Commission a également géré l'Accord de transfert régional (ATR) en vertu duquel chacune des trois provinces des Maritimes accepte de financer ses résidents inscrits dans un programme universitaire de l'une des deux autres provinces si ce programme n'est pas offert dans la province de résidence de l'étudiant. Par conséquent, pour l'exercice 2011-2012, le dernier pour lequel on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget de 2013-2014, **1 170 étudiants** au total avaient pu bénéficier de l'ATR.
- Par ailleurs, grâce à l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, **235 étudiants de l'Atlantique** en médecine vétérinaire et en sciences vétérinaires ont reçu une aide financière en 2011-2012, dernière année pour laquelle on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget. Cette entente est administrée par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Services financiers (Services aux provinces)

Nouveau-Brunswick :

- La Commission est chargée de la préparation du budget de la formation universitaire (qui comprend également le Collège de technologie forestière des Maritimes). Ce budget comprend le calcul des subventions de fonctionnement (subventions sans restriction, subventions pour les droits de scolarité et subventions avec restrictions) et les divers transferts au moyen des accords interprovinciaux auxquels le gouvernement participe.
- La CESPМ administre aussi le budget de la formation universitaire tout au long de l'année, dont le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.
- La Commission offre un soutien au Groupe de travail des finances N.-B./CESPМ et elle achemine aux établissements fédéraux les fonds accordés par le gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur les langues officielles en enseignement. Elle siège

La Loi permet à la Commission de fournir des services financiers aux provinces (à l'heure actuelle, au N.-B. [sur une base du recouvrement des coûts] et à l'Î.-P.-É.).

Forums nationaux et internationaux

au comité bipartite qui examine les projets présentés en vertu du Programme provincial d'entretien différé des universités.

Île-du-Prince-Édouard :

- La Commission est chargée de la préparation du budget de la formation postsecondaire. Elle doit notamment établir les montants prévus au budget pour les divers transferts en vertu des ententes interprovinciales auxquelles participe la province.
- La Commission achemine les fonds accordés par le ministère de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'École de médecine de Dalhousie.
- La Commission administre également le budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.
- La Commission est membre de divers comités et groupes de travail et, à ce titre, peut être déléguée par les ministres des Maritimes pour représenter les trois provinces des Maritimes.
- La Commission participe aux forums suivants :
 - Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique;
 - Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles;
 - Sous-comité de l'assurance de la qualité du Conseil des ministres de l'Éducation;
 - Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur;
 - Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire;
 - Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts;
 - Comité de gestion stratégique;
 - Sous-comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE).

2013-2014

Partage du savoir

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Publications :

- *Les étudiants d'abord : Réactions des intervenants à l'approche de la CESPМ en matière de qualité dans les universités des Maritimes. Fredericton (N.-B.); septembre 2013.*
- *Programmes à l'étude* : La CESPМ publie régulièrement par voie électronique de l'information sur les projets de programmes faisant l'objet d'un examen, soit :
 - Le 4 mai 2013;
 - Le 4 septembre 2013;
 - Le 7 janvier 2014.

DONNÉES ET INFORMATION

Publications :

- *Condensé annuel : Inscriptions à l'université 2011-2012.* Mai 2013.
- *Condensé annuel : Diplômes décernés en 2011.* Juin 2013.
- *Droits de scolarité, frais accessoires et frais de résidence.* Septembre 2013 :
 - Tableau A : Premier cycle en arts et en sciences – droits de scolarité (temps plein), rabais provinciaux sur les droits de scolarité et bourses;
 - Tableau B : Deuxième et troisième cycles en arts et en sciences – droits de scolarité (temps plein), rabais provinciaux sur les droits de scolarité et bourses;
 - Tableau C : Frais accessoires et frais de résidence pour les étudiants de premier cycle.
- *Condensé annuel : Inscriptions à l'université 2012-2013.* Février 2014.
- Statistiques sur les inscriptions, les équivalences à temps plein et les diplômes décernés; publication en novembre 2013 de 18 tableaux statistiques et de 3 bases de données téléchargeables :
 - Inscriptions par province, établissement et régime d'études (2008-2009 à 2012-2013);
 - Inscriptions au premier cycle par province, établissement et régime d'études (2008-2009 à 2012-2013);
 - Inscriptions aux deuxième et troisième cycles par province, établissement et régime d'études (2008-2009 à 2012-2013);
 - Équivalents à temps plein (ETP) en date du 1^{er} décembre par province, établissement et régime d'études (2008-2009 à 2012-2013);
 - Inscriptions des étudiants internationaux par province, établissement et régime d'études, et comme pourcentage du nombre total d'inscriptions (2008-2009 à 2012-2013);
 - Inscriptions par province, domaine d'études principal et niveau d'études (2008-2009 à 2012-2013);
 - Inscriptions par province, statut d'immigrant, province de résidence et niveau d'études (2008-2009 à 2012-2013);
 - Inscriptions par province, établissement et sexe (2008-2009 à 2012-2013);
 - Inscriptions par province, domaine d'études et sexe (2008-2009 à 2012-2013);
 - Inscriptions par province, établissement et groupe d'âge (2008-2009 à 2012-2013);
 - Diplômes décernés par province, établissement et type de diplôme (2008-2012);
 - Grades décernés par province, type de diplôme et orientation du programme (2008-2012);
 - Grades de premier cycle décernés par province, établissement et domaine d'études (2012);
 - Grades de deuxième et troisième cycles décernés par province, établissement et domaine d'études (2012);
 - Grades de premier cycle décernés par province d'études, principal domaine d'études, statut d'immigrant et province de résidence;
 - Grades des cycles supérieurs décernés par province d'études, principal domaine d'études, statut d'immigrant et province de résidence (2012);
 - Grades décernés par province, type de diplôme et groupe d'âge (2012);
 - Grades décernés par province, type de diplôme et sexe (2012).

Présentations :

- *Programme de sondages sur les résultats des diplômés, Forum sur la collecte de données et la recherche, le 3 décembre 2013 – Truro (N.-É.)*

- *Mesures du progrès et des résultats des étudiants*, Forum sur la collecte de données et la recherche, le 3 décembre 2013 – Truro (N.-É.)
- *Mesures du progrès et des résultats des étudiants : la charge de cours des étudiants*, Forum sur la collecte de données et la recherche, le 3 décembre 2013 – Truro (N.-É.)
- *Mesures du progrès et des résultats des étudiants : le temps nécessaire à l'obtention d'un grade*, Forum sur la collecte de données et la recherche; le 3 décembre 2013 – Truro (N.-É.)
- Les données soumises au SIEP, Forum sur la collecte de données et la recherche; le 3 décembre 2013 – Truro (N.-É.)
- *From PSIS to Pathways: How we are turning data into knowledge in the Maritimes*, Association canadienne de planification et de recherches institutionnelles; le 29 octobre 2013 – Regina (Sask.)
- *From PSIS to Pathways: How we are turning data into knowledge in the Maritimes*, Rencontre du Sous-comité stratégique sur les données (présentation faite à l'invitation du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada); le 6 novembre 2013 – Toronto (Ont.)
- « Pourquoi fréquenter l'université? Résultats sur le marché du travail des diplômés universitaires du Nouveau-Brunswick », Symposium sur l'impact socio-économique des universités publiques sur la société néo-brunswickoise; le 28 mars 2014 – Moncton (N.-B.)

AUTRES

Publications :

- Rapport annuel – Faits saillants 2012-2013; septembre 2013.

Présentations :

- *NB-PEI/ECN Collaboration: An independent assessment*, Atlantic Universities and Colleges Technology Conference; le 3 juin 2013 – Saint John (N.-B.)
- Le cadre de données et d'information de la CESPM, atelier organisé par le Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario; le 29 janvier 2014 – Toronto (Ont.)
- *University Education in the Maritimes: What Google Won't Tell You*, Club Probus; le 4 février 2014 – Fredericton (N.-B.)



N'oubliez pas!

Les annexes suivantes sont disponibles en ligne :

A. États financiers vérifiés :

http://www.mphec.ca/media/83239/A_A_CESPM_etats_financiers_signes.pdf

B. Membres de la Commission et de ses comités :

http://www.mphec.ca/media/83230/A_B_Membership_of_Commission_Cttees_FR.pdf

C. Projets de programmes examinés aux fins d'approbation 2013-2014 :

http://www.mphec.ca/media/83236/A_C_Program_Proposals_Considered_for_Approval_FR.pdf